



Observations des sentinelles du Bocage dans le 63 en 2022

5 sentinelles, 7 communes (voir annexe), 41 haies étudiées et 33 à protéger

1) Remarques générales

Haies repérées par nous sur géoportail.

Difficultés à ce niveau, nous essayons de repérer une longueur minimale et une position entre chemin et terre agricole.

Souvent circulation voiture compliquée sur des chemins, parfois accès pédestre préférable (risque croisement moissonneuses batteuses, chemin en mauvais état etc..) d'où bcp de temps passé : moyennes observations correctes : 5 en 2 heures !!

Nous ne sommes pas surs d'avoir été exhaustifs sur les petites communes et de ne pas en avoir loupé...pour les grandes nous n'avons fait que des secteurs pour l'instant

Surprises concernant les haies

- elle a disparu tout simplement (lotissement etc..) : Romagnat, Gimeaux...
- elle est plus courte que prévue, avec des interruptions totales sur qq mètres parfois, donc non éligibles (Gimeaux)
- la haie devient lisière, non éligible : exemple, le long d'un chemin, partie de l'autre coté d'abord en parcelle culture, puis suite en petit bois suite à la déprise agricole, fréquente chez nous, la haie devient lisière, non éligible (St Amant)

Décision d'intégrer la haie sur place dans l'étude et de la noter

En gros 3 critères : **longueur mini 100m, présence des 3 strates et épaisseur d'au moins 1 m**, de cette façon nous notons souvent des haies qui « valent le coup ».

A noter une forte déception au départ : **peu de haies éligibles au final**, pas très bon signe....des secteurs entiers sans aucune haie éligible (exemple Redon, commune saint Genés)

2) Nos observations en pratique

Nos observations..

Compo des haies basique

Arbres : Frêne, noisetier, chêne

en cas de fossé humide ou ruisseau : aulne glutineux, saule marsault, acacia

Arbustes : aubépine, églantier, ronce, prunelier, cornouiller sanguin, sureau

Selon les lieux, des espèces sont parfois plus caractéristiques

Nous avons respecté au mieux l'esprit de la grille et assez vite, nous est apparu que la note de 40, signifiant « à protéger » était difficile à atteindre. Devant certains exemples, nous suggérons une note minimale de 35 qui induit « à protéger ».

Très vite aussi nous avons vu des haies « à potentiel » (entre 25 et 35) : pour nous c'est du potentiel fort à protéger. Souvent aussi ces mêmes haies (comme d'autres au dessus de 35 voire à simple potentiel, entre 20 et 25) montraient pour nous des critères de biodiversité (voir ci dessous).

Remarques concernant la grille

Pas les strates, mais « gros bois » renseigne sur la présence d'arbres

Le vent n'est pris en compte que vis à vis de bâtiments et d'épandage de pesticides dommage

Ombrage pas toujours facile à renseigner (trop de variations..) orientation de la haie ??
La note paysage de plaine (4) ou bocage (8) est un peu discriminante, on est parfois entre 2
Pas de prise en compte d'éléments de biodiversité etc..

Critères biodiversité :

- traces oiseaux (plumes, nids, eux mêmes)
- présence de lézards, insectes voire petits mammifères !!
- présence de grandes lianes dans les arbres (en dehors du lierre qu'on peut signaler) :
clématite, chèvrefeuille, bryone, et même de la vigne en abondance !!
- présence de plantes nombreuses et originales parfois dans la bande enherbée

etc.....pour les premières observations, ceci n'a pas été noté systématiquement, tant pis....

Tout ceci a pu être optimisé grâce à notre système de signalement dans « sentinelle initiative positive » car les critères de biodiversité ont été notés en texte en plus de la grille jointe et de la photo + localisation précise et coordonnées gps.

Il est important de pouvoir revenir globalement sur les résultats, pour nous, on n'a pas toujours le temps et le recul nécessaire de tout faire comme il faut rapidement.

Nous trouvons l'utilisation de sentinelle intéressante, ainsi toutes les haies à protéger ont été publiées. Tristan référent FNE42 est correspondant et a reçu toutes les signalements. Nous pouvons donner le lien de la fiche publique dans les courriers que nous sommes amenés à faire.

Dans l'idéal, il faudrait qu'une campagne sentinelle du bocage soit créée pour y intégrer nos signalements, pour ne pas fausser les statistiques.

Dans sentinelle nous avons publié les haies à protéger (35 et au dessus) et les haies à à fort potentiel à protéger entre 25 et 34. Les haies à potentiel (20-24) ne sont pas publiées, sauf exception d'une biodiversité importante .

3) Mise en route des actions

Nous avons au départ choisi des secteurs du PLUI Mond'Arverne puis arrêté (EP prévue en automne 2022) . Mais cette EP a été reportée et nous pouvons agir auprès de 3 communes concernées (St Amant Tallende, Aydat et Orcet).

Le PLUI de la CAM est en cours d'élaboration et nous avons pu déjà signaler des haies à protéger dans un lien ouvert jusqu'à avril 2023 :

<https://plu.clermontmetropole.eu/question/quels-sont-les-elements-du-patrimoine-vegetal-qui-meritent-selon-vous-une-protection-particuliere-dans-le-plu-afin-de-preserver-la-biodiversite-et-la-qualite-ecologique-du-territoire/>

Mars 2023 : Nous avons dans un premier temps fait des courriers (modèle fourni par FNE42) aux maires des communes avec pour chacune un lien d'un exemple de haie à protéger :

- Aydat et St Amant Tallende pour Mond'Arverne

- Gimeaux

- 3 communes de la CAM : Ceyrat, Saint Genès Champanelle (Chatrat) et Romagnat

Nous avons ajouté en copie les chargés de missions environnement des PLUI, puis nous avons transmis l'ensemble des haies à protéger par commune

Fin Avril 2023 : nous avons reçu plusieurs retours des chargés de mission des 2 PLUI et de 2 mairies (Romagnat et saint Amant Tallende).

A suivre !!!

Rédigé par Arlette Tridon, sentinelle du bocage et porte parole des sentinelles Christine (Aydat) Valéry (Orcet), Naomie (CAM) et Anaëlle (Gimeaux et saint Amant Tallende)

ANNEXES : Résultats détaillés

Commune Aydat/dont montagne de la Serre (celle ci va être protégée, dans le périmètre UNESCO de la chaîne des puys), PLUI Mond'Arverne
particularités : présence sapins, alisier, peuplier, cerisier
16 signalements, 10 à protéger

une note <20

6 entre 20 et 25 : à potentiel seulement, mais une à 24 avec biodiversité à protéger (fort potentiel)

10 à protéger : 8 entre 25 et 33 (fort potentiel), une à 35 (à protéger) et une à 24 publiée

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/19302/>

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/19303/>

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/19305/>

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/19307/>

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/19525/>

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/19526/>

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/19527/>

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/19530/>

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/19531/>

Commune Orcet

PLUI Mond'Arverne

Toutes riches en biodiversité, beaucoup d'essences dont fruitiers (noyers, cerisiers)

4 signalements et 4 à protéger, publiées.

- 2 à protéger absolument (notes 47 et 48)

- 2 à 26.5 et 33, à fort potentiel à protéger

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/27289/>

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/27333/>

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/27357/>

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/27358/>

Commune St Amant Tallende

PLUI Mond'Arverne.

Toutes à potentiel et riches en biodiversité, souvent larges et fournies

Particularités : beaucoup d'essences dont fruitiers, merisiers et anciens cerisiers greffés, souvent présence de vigne

8 signalements, 8 à protéger

– 5 à protéger (3 à 35, 1 à 36,5 et 1 à 39,5), publiées

– 3 à protéger à fort potentiel (26, 32,5, 33,5) avec biodiv chaque fois

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/20097/>

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/20098/>

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/20099/>

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/20101/>

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/20166/>

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/20168/>

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/20169/>

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/20170/>

CAM : communes de la métropole

Commune de Romagnat, 1 secteur, 2 signalements à protéger

Limite Aubière

1 à fort potentiel (28.5) et 1 à protéger (41)

Merisiers, fruitiers

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/22323/>

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/22326/>

Commune de Ceyrat, 1 secteur, 4 signalements et 3 à protéger (voire les 4)
sous Mont Rognon, secteur champ blanc : 3 à protéger (fort potentiel 25.5, 28.5 et 34) et 1 à potentiel (20.5), souvent longues (200 à 300 m), pas trop épaisses car entretenues, mais différentes strates toutes présentes

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/22465/>

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/22486/>

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/22487/>

Commune de saint Genès Champanelle, 1 secteur, 3 signalements à protéger

Secteur Chatrat, croix de Beaune

Haies riches en espèces et larges, souvent longues (200 à 300m), présence de noisetiers, sapins, ormes, érables

2 à fort potentiel à protéger (30 et 31.5) et 1 à 37

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/23230/>

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/23231/>

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/23232/>

Commune Gimeaux

Beaucoup de déceptions sur les haies !! bcp de remembrement et des haies abîmées ; 4 ont été éligibles en 2 sorties !!!! pas de PLUI en cours.

Particularités : bcp d'ormes témoignant d'une ancienneté... sinon des fruitiers : pruniers, noyers

4 signalements, 3 à protéger

– 2 à 44 et 47 (celle ci un peu moins de 100m mais tant pis..)

– 1 <20

– 1 à 33 + biodiv : fort potentiel à protéger

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/19820/>

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/20085/>

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/20086/>